

# MUFA.be



## Nouvelles de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne Lettre d'information n°74 - Juin 2023

**Schéma de Développement du Territoire : remettre un avis**

Jusqu'au vendredi 14 juillet 2023 se déroule l'enquête publique concernant le **Schéma de Développement du Territoire (SDT)** qui révisé le SDT adopté par le Gouvernement Wallon en mai 1999.



Au sommaire :

- Invitation à la table ronde '*Le projet de SDT, l'avis de nos partenaires de terrain*' 05.07
- Comment répondre à l'enquête publique ?

### Table ronde '*Le projet de SDT, l'avis de nos partenaires de terrain*' 05.07

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le Schéma de Développement du Territoire (SDT) et en complément des séances d'informations publiques organisées par le SPW, la MUFA vous propose une table ronde permettant d'entendre le point de vue de partenaires de terrain sur cette nouvelle stratégie territoriale et ce qu'elle implique concrètement pour les communes et les citoyen·nes mais également sur l'analyse qu'on peut en faire en termes de réponse aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques en Province de Luxembourg.



Infos et inscription



## TABLE RONDE

Marche-en-Famenne | 5 juillet | 9 à 12h  
La Source, Place Troucrée 6

A destination des membres de CCATM  
Élus locaux, Services d'urbanisme, associations et citoyens

### INTERVENANTS

- Aurélie Cauchie - Canopéa
- Stéphanie Dessy - Contrat de rivière Lesse
- Sébastien Este - Parc naturel des deux Ourthes
- Bertrand Lavis - CATU Ville de Marche-en-F.
- Alexandre Petit - Groupe Idelux
- Claire Vanschepdaele - SPW Territoire
- Séverine Verscheure - CLPS-Luxembourg

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le Schéma de Développement du Territoire (SDT) et en complément des séances d'informations publiques organisées par le SPW.

Point de vue de partenaires de terrain sur cette nouvelle stratégie territoriale et ce qu'elle implique concrètement pour les communes et les citoyen·nes mais également sur l'analyse qu'on peut en faire en termes de réponse aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques en Province de Luxembourg.

## Programme

Introduction du projet de SDT en quelques mots par Claire Vanschepdael, SPW et le point de vue de

- Canopéa par Aurélie Cauchie
- Des Parcs naturels et plus particulièrement du Parc naturel des deux Ourthes par Sébastien Este
- Du Centre Local de Promotion de la Santé - Luxembourg par Séverine Verscheure
- Du Groupe Idelux par Alexandre Petit
- Des Contrats de rivière et plus particulièrement du Contrat de rivière Lesse par Stéphanie Dessy

Deux moments d'échanges et de questions/réponses sont prévues

## Renseignements

- **Date** : mercredi 5 juillet 2023 de 9 à 12h
- **Lieu** : Place Toucrée 6 à 6900 Marche-en-Famenne
- **PAF** : Gratuit mais l'inscription est obligatoire (lien ci-dessous)
- **Mail** : [contact@mufa.be](mailto:contact@mufa.be)
- **Tél.** : 084 45 68 60

Une initiative de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne

[Lien d'inscription à la table ronde](#)

# Comment répondre à l'enquête publique ?

Partagé avec l'aimable autorisation d'Aurélié Cauchie de [Canopéa](#)

## 1. Consulter les documents

Pour prendre connaissance des documents, vous pouvez

- Consulter et télécharger sur le site [sdt.wallonie.be](http://sdt.wallonie.be)
- Consulter dans votre commune : « *le dossier soumis à enquête publique peut être consulté gratuitement à l'administration communale (...). Il peut être consulté aux heures d'ouverture des bureaux ainsi qu'un jour par semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin* ». Attention, « *lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance. (...) Si personne n'a pris rendez-vous, la permanence peut être supprimée* » (CoDT D.VIII.17).

Les documents mis à disposition sont :

- [Projet de schéma de Développement du Territoire \(SDT\)](#)
- [Cartographie des centralités](#) (annexe 2)
- [Analyse contextuelle](#)
- [Rapport sur les incidences environnementales](#) (RIE)
- [Résumé non technique du rapport sur les incidences environnementales](#)
- [AGW du 30 mars 2023 adoptant le projet de SDT](#)
- [Tableau d'application du SDT aux outils CoDT](#)

La lecture de l'[AGW du 30 mars 2023](#) vous permettra de comprendre la chronologie du travail de révision de ce projet de SDT et les éléments que le Gouvernement Wallon a pris en considération (« considérant ») pour approuver le projet le 30 mars dernier.

Le projet de SDT s'appuie sur [l'analyse contextuelle de la CPDT](#). Celle-ci est prévue par l'article D.II.2 §1 du CoDT : « *Le schéma de développement du territoire définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale. L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux*

territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire. » Les éléments relevés dans cette analyse se retrouvent dans les constats dressés pour chacun des 20 objectifs du projet de SDT.

## 2. Comprendre le SDT



### Le SDT est un outil faitier de l'aménagement du territoire wallon

#### [Vidéo 1](#)

Il a une vocation stratégique et sa valeur est indicative – c'est-à-dire qu'avec de bons arguments (ou bien avec des arguments éloquemment défendus), un projet ou une décision relative à un projet peuvent s'en écarter.

Le SDT oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en œuvre. Il s'applique aux plans de secteur, aux schémas de développement communaux et pluri-communaux, aux schémas d'orientation locaux et aux permis pour les commerces et les projets de plus de deux hectares.



### Quelle est la vision défendue par le projet de SDT ? Que sont les centralités ? Quelle est la structure territoriale ?

#### [Vidéo 2](#)

Le SDT repose sur une vision partagée du développement territorial visant à répondre à six ambitions :

- Le territoire de la Wallonie, vecteur d'un développement soutenant la création d'activités et d'emplois
- Un développement qui assure l'optimisation spatiale et un cadre de vie qualitatif
- Le développement du territoire comme levier de la transition climatique et énergétique
- Des pôles majeurs comme moteur de développement métropolitain
- Des villes en connexion et des espaces de coopération comme piliers du développement socio-économique
- Une Wallonie accueillante, solidaire, rassemblée et intégratrice

Le texte se décline en 20 objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement qui ont pour finalité l'optimisation spatiale, le développement socio-économique, l'attractivité territoriale, la gestion qualitative du cadre de vie et la maîtrise de la mobilité. Les 20 objectifs sont regroupés selon trois axes :

- Axe 1 : Soutenabilité et adaptabilité
- Axe 2 : Attractivité et innovation
- Axe 3 : Coopération et cohésion

Le projet de SDT propose des mesures concrètes permettant

d'optimiser le territoire en maîtrisant l'artificialisation et en luttant contre l'étalement urbain.



### Quels sont les objectifs poursuivis par le SDT ?

#### [Vidéo 3](#)

Chaque objectif est décliné de la même manière :

- Les **constats** objectivent les enjeux et les principes et modalités de mise en œuvre. Ils se fondent sur l'analyse contextuelle et s'inscrivent dans une démarche rétrospective et factuelle ;
- Les **enjeux** identifient les points nécessitant une réponse stratégique relevant du développement territorial ;
- Les **principes de mise en œuvre** développent les lignes directrices à suivre par tous les acteurs du développement territorial pour atteindre l'objectif ;
- Les **mesures de gestion et de programmation** détaillent les actions à mettre en œuvre par les pouvoirs publics pour rencontrer l'objectif ;
- Les **mesures guidant l'urbanisation** présentent, pour certains objectifs, des mesures chiffrées qui encadrent l'urbanisation au regard de l'optimisation spatiale.

Malgré l'effort de clarté que cette structure donne au texte, elle rend aussi la lecture un rien répétitive : programmez-vous une pause-café régulière pour scander la lecture !

### 3. Obtenir des explications sur le projet de SDT

A la lecture des documents, des éléments ne sont pas clairs, vous désirez des explications complémentaires ?

Toute personne peut obtenir des explications relatives au SDT auprès de la Direction du développement territorial, soit par téléphone, au 081/32 26 00 soit par mail à l'adresse [enquetepublique.sdt@spw.wallonie.be](mailto:enquetepublique.sdt@spw.wallonie.be)

### 4. A la lecture du SDT, où porter votre attention ?

Nous vous conseillons d'être particulièrement attentifs à différents points, tant sur le fond (l'idée est-elle bonne ?) que sur la forme (l'idée est-elle bien formulée/illustrée ?) en vue de participer à l'enquête publique.

#### Les concepts et notions clés

Tout d'abord, examinez les concepts et notions clés, sur lesquels repose l'architecture de la réduction de l'étalement urbain telle que proposée dans ce projet de SDT : artificialisation / désartificialisation / artificialisation nette, étalement urbain résidentiel, centralités et espaces excentrés, optimisation spatiale.

- Que pensez-vous de ces notions ?
- Les explications sont-elles claires, non sujettes à interprétation ?
- Les illustrations sont-elles adéquates ?
- Les graphiques corrects ?

A ce sujet, l'UVCW propose un article explicatif synthétique sur [les](#)

[concepts d'optimisation spatiale et de centralités](#) dont nous vous conseillons la lecture.

### Les objectifs

Au sein de chaque objectif : intéressez-vous aux constats, principes de mises en œuvre et, le cas échéant, aux mesures guidant l'urbanisation.

- Les constats sont-ils correctement posés ?
- Des éléments supplémentaires devraient-ils être pris en compte (comme par exemple, les récentes statistiques de l'artificialisation des sols, la problématique des logements inoccupés, le stockage des déchets nucléaires, l'implantation de « data center », etc.) ?
- Les principes de mise en œuvre guideront-ils efficacement les communes dans la réalisation de leur schéma ?
- Les mesures guidant l'urbanisation permettront-elles, selon vous, de mettre en œuvre le « stop béton » et une protection accrue des terres agricoles, forestières, naturelles et de la biodiversité ?
- Sont-elles claires ?
- Leur formulation peut-elle être améliorée/peaufinée ?
- Les échelles d'action sont-elles les plus pertinentes (communal, supra-communal, régional) ?

### Le glossaire

- Tous les termes sont-ils définis (activités économiques, artificialisation, etc.) ?
- Les définitions sont-elles claires ?
- Etes-vous aligné.e.s avec les définitions données ? Si non, pourquoi ?

### La cartographie des centralités

- Comment les espaces mentionnés dans le SDT sont-ils cartographiés (centralités et espaces excentrés) ?
- La carte est-elle lisible et « appropriable » ?

## 5. Que dire dans votre avis ?

Outre les conseils formulés ci-dessus, voici quelques indications pratiques.

### Projet de schéma de Développement du Territoire (SDT)

L'enquête publique ne comporte ni questions, ni réponses à cocher. **Vous devez donc créer votre texte de A à Z.** Il est utile de savoir sur quoi vos observations et réclamations doivent se concentrer – tant pour soutenir des points positifs que pour critiquer d'autres points.

A ce stade de la procédure, le Gouvernement wallon ne reformulera plus les vingt objectifs. Il ne reviendra probablement ni sur les constats, ni sur les enjeux. Cependant, si vous n'êtes pas d'accord avec leur formulation, exprimez-vous néanmoins. Référez très précisément (numéro d'objectif, page) quel objectif et quelle phrase motive votre observation. Les parties les plus susceptibles d'être modifiées pour l'adoption définitive sont les textes des principes de mise en œuvre, les mesures de gestion et programmation et les mesures guidant l'urbanisation.

Visez donc tout particulièrement les mesures de gestion et de programmation ainsi que les mesures guidant l'urbanisation. Pour cibler votre travail, pensez aux sujets qui vous intéressent et recherchez-les via des mots clés. Pensez à la fonction « recherche », accessible dans le menu ou via la combinaison de touches control-F. C'est-à-dire que vous tapez en même temps la touche « ctrl » et la touche « F ».

- Lisez-le ou les paragraphes contenant le mot souhaité, et ne manquez pas de vérifier quels principes de mise en œuvre et mesures de gestion et de programmation lui sont associées.
- Si vous estimez que le projet de SDT va dans le bon sens sur ce

- thème, exprimez votre approbation.
- Si votre récolte s'avère présenter votre sujet sous un jour qui ne vous revient pas, proposez d'autres mesures de gestion et de programmation.
  - Si vous estimez que des mesures supplémentaires devraient compléter les objectifs, faites références aux enjeux pour justifier votre proposition.
  - Si vous considérez que des mesures de suivi, des indicateurs pourraient être pertinents, proposez, le Gouvernement disposera !
  - Certains mots sont très présents dans le texte, mais absents du glossaire ; vous pouvez suggérer des ajouts.

N'oubliez pas de donner la référence complète du passage incriminé : numéro d'objectif, page.

### **Annexe 2 : la cartographie des centralités**

Même si la cartographie proposée dans ce projet de SDT n'est pas définitive – les communes pourront les déterminer plus finement en élaborant un Schéma de Développement Communal ou Pluricommunal (SDC ou SDP) -, dans votre courrier, n'oubliez pas non plus de donner votre avis sur la cartographie des centralités et la non-cartographie des espaces excentrés.

### **Le Rapport d'Incidences sur l'Environnement**

L'enquête publique porte également sur le rapport d'incidences sur l'environnement. Votre avis compte, ne manquez pas de vous exprimer aussi sur ce document.

## **6. Répondre à l'enquête publique : la procédure**

Conformément à l'article D.VIII.1 du Code du Développement territorial (CoDT), l'enquête publique relative à la révision du schéma de développement du territoire est organisée sur l'ensemble du territoire wallon.

**Durée de l'enquête** : 45 jours, du 30 mai au 14 juillet 2023.

**Sur quoi porte l'enquête publique** : sur le projet de SDT et ses annexes (cartographie des centralités) et son Rapport des Incidences Environnementales (RIE). Les documents sont téléchargeables sur le site [sdt.wallonie.be](http://sdt.wallonie.be)

### **Réclamation et observations**

Les réclamations et observations doivent être adressées à votre Collège communal. Elles peuvent être **écrites ou verbales**.

Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées :

- par courrier ordinaire, daté et signé à peine de nullité,
- par télécopie, datée et signée à peine de nullité,
- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité,

Les réclamations et observations orales peuvent être recueillies :

- sur rendez-vous, avant la clôture de l'enquête,
- lors de la séance de clôture de l'enquête,

**L'adresse** pour déposer / envoyer vos remarques écrites (ou prendre rendez-vous pour faire part oralement de vos observations) sont communiquées par votre commune : site internet, valses de communication.

**Votre enveloppe ou l'objet de votre courrier électronique** portera la mention « Révision du schéma de développement du territoire ». Les réclamations et observations écrites doivent être envoyées ou remises avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête.

Si vous avez **envie d'écrire à plusieurs mains ou de lancer une pétition**, sachez qu'un courrier à signatures multiples comptera comme une seule participation. Mieux vaut donc encourager chacun à prendre le temps de rédiger son propre courrier, le dater et le signer, même si le texte est foncièrement similaire de lettre en

lettre.

La **séance de clôture** de l'enquête publique sur le projet de SDT est organisée le 14 juillet dans chaque commune. Pour ceux et celles d'entre vous qui s'y prendront à la dernière minute, cette séance constituera l'ultime occasion de déposer vos observations et réclamations, soit écrites (datées, signées, coordonnées complètes en majuscules), soit transmises oralement. Encore une fois, prenez contact à l'avance avec votre administration communale pour vérifier où et à quelle heure cette séance est prévue.

Bonne lecture et bonne rédaction !



**Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne avec le soutien de la Wallonie**

Rue de l'Ancienne Poste 24  
6900 Marloie  
Tél. 084/456860  
[info@mufa.be](mailto:info@mufa.be)  
<http://www.mufa.be>

N° entreprise : 860 602 806  
N° compte : BE82 7512 0485 7168

Vous recevez ce message car vous avez marqué votre intérêt en communiquant vos coordonnées à la MUFA

Le 25 mai 2018, l'Europe a franchi un pas dans la protection des données personnelles.

Si nous n'avons aucune réaction de votre part, nous supposons que vous êtes encore partant pour recevoir les nouvelles de la MUFA.

En décidant de vous désinscrire ici, vous serez retiré de la liste d'envoi de la newsletter.

Si vous souhaitez également être retiré du carnet d'adresse de la MUFA, merci de nous envoyer un email à l'adresse [info@mufa.be](mailto:info@mufa.be).

[Se désinscrire](#)



© 2020 MUFA